

Livret de formation

du Guide de palanquée

Plongeur niveau 4

ÉCOLE DE
PLONGÉE
FRANÇAISE
by ANMP



Groupe 1 Conditions physiques

UV 1 Épreuve du mannequin

Réaliser un parcours de 100 m en surface avec P.M.T., faire une apnée de 20 sec. en déplacement, suivie d'une récupération de 10 sec. maxi en surface puis récupérer un mannequin (1,5 Kg de poids apparent), immergé sur un fond de 4 à 6 m, faire un signe de détresse et le remorquer sur 100 m.

Épreuves chronométrées. Voir Barème en annexe 1.

Élimination dans l'un des cas suivants :

Si note de technique inférieure à 4.

Si épreuve non réalisée en totalité.

Si temps supérieur à 8 minutes.

Si voies aériennes immergées plus de 5 secondes.

Si temps d'apnée < 20 sec.

Le port d'une combinaison isothermique est facultatif en cas de conditions thermiques favorables.

Si le candidat échoue dans la remontée du mannequin, il peut faire une seconde tentative de récupération, sans arrêt du chronomètre.

UV 2 Nager 800m avec PMT.

Le candidat devra effectuer un parcours de 800m en PMT.

En conditions thermiques favorables, le candidat pourra ne pas porter de combinaison isothermique.

Voir Barème en annexe 2

UV 3 Épreuve d'apnée à 10 mètres

Descendre à 10 m en apnée y réaliser une tâche définie par le jury.

Élimination (note inférieure à 5) dans l'un des cas suivants :

Si 10 m non atteints.

Si perte de contrôle ou syncope.

La technique d'immersion, l'aisance générale et le tour d'horizon seront pris en compte.

L'utilisation du tuba est facultative.

Groupe 2 Pratique - Sous-groupe A

UV 4 Conduite de palanquée.

Encadrement de PE12, PE20 et/ou PE40 dans le respect de leurs prérogatives, Guidage d'une palanquée, briefing, débriefing, réactions éventuelles à des situations proposées.

Surveillance et guidage adaptés à ce type de plongée et aux plongeurs (PE12, 20, 40)

Respect des consignes du directeur de plongée.

Animation et adaptation aux conditions réelles de la plongée.

Le jury décide de la zone de conduite de palanquée et définie, les consignes de plongée et le profil des plongeurs à encadrer.

Élimination dans l'un des cas suivants :

Si mise en danger des plongeurs ou guidage inadapté à la situation.

Si non respect des consignes de sécurité et de décompression.

UV 5 Intervention sur plongeur en difficulté depuis une profondeur de 40 mètres.

Remontée à vitesse contrôlée (conforme aux procédures de remontée) en utilisant les bouées et avec une stabilisation entre 5 et 3 m en respectant tous les paramètres de la technique imposée.

Prise en charge réactive et appropriée.

Élimination (note inférieure à 5) dans l'un des cas suivants :

- Si redescente de plus de 2 mètres.
- Si vitesse de remontée dangereuse.
- Si pas d'arrêt au palier..

Groupe 2 Pratique - Sous-groupe B

UV 6 Matelotage

Exécuter des tâches d'homme de pont proposées par le jury.

Exécution correcte des nœuds les plus usuels.

Notions des règles élémentaires de navigation, choix d'un site de plongée, mise en place de l'activité.

Participer à la manœuvre d'un bateau de plongée, à la mise à l'eau et à la récupération de plongeur.

Utilisation d'une radio VHF..

UV 7 Descente dans le bleu à une profondeur de 40m

Descente rectiligne, maîtrise de la vitesse de descente.

Arrêt franc et stabilisation à 40m.

Vidage de masque avec ventilation et maintien de la stabilisation.

Verticalité lors de la descente. Vitesse constante et maîtrisée.

Verticalité et vitesse peuvent être adaptées à l'approche des 40m pour assurer la stabilisation.

Élimination si non-respect de la zone d'arrêt de plus de 2 mètres, ou comportement dangereux ou inadapté en plongée profonde.

UV 8 Assistance depuis une profondeur de 25 mètres.

Maîtrise de la remontée au gilet d'un plongeur en panne d'air depuis une profondeur de 25 mètres, palier entre 5 et 3 mètres et utilisation du parachute.

Remontée effectuée à vitesse contrôlée, respect des techniques imposées : assistance respiratoire à l'aide du 2ème détendeur, utilisation du parachute de paliers.

L'exercice démarre stabilisé sur un signe panne d'air, à l'aide du gilet stabilisateur sans gonfler l'assisté. Les palmes servent seulement à stabiliser l'assiette et le palier.

Élimination (note inférieure à 5) dans l'un des cas suivants :

Non assistance respiratoire, non respect de la vitesse de remontée, non respect du palier, utilisation dangereuse du parachute.

UV 9 Nage de 500 m avec scaphandre

Le candidat devra effectuer une nage de 500m avec son scaphandre sans respirer sur le détendeur.

La méthode de nage choisie est libre pour chaque candidat, le décapelage est autorisé.

Validation si temps inférieur à 16 min

Groupe 3 - Restitution de connaissances théoriques par écrit

TE 1 Décompression

coef 3

TE 2 Anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur

coef 4

coef 2

TE 43 La cadre réglementaire de la plongée

coef 2

Groupe 3 - Restitution de connaissances théoriques par oral

TO 4 Le matériel de plongée et les ordinateurs de plongée.

coef 2
Le jury évaluera essentiellement les connaissances pratiques d'un guide de palanquée sur le matériel individuel et l'usage d'un ordinateur de plongée.

TC 5 Exécuter des tâches de secourisme proposées par le jury

coef 2

La détention ou la délivrance d'une qualification ANMP « Sécurité et Prévention » ou la détention d'une qualification fédérale équivalente est recommandée. Les titulaires d'un diplôme de secourisme plongée ou PSE/PSC (obtenu ou réactualisé depuis moins de 5 ans) admis par le jury pourront se voir attribuer une note de 20/40.

ANNEXE 1

BARÈME UV1

Épreuve de sauvetage mannequin

1 à 8 points sont attribués pour la tenue et l'efficacité lors du tractage du mannequin. Élimination (note de technique inférieur à 4)

5 à 12 points sont attribués en fonction du temps de réalisation selon le barème suivant :

Temps en min.	Nb de points
Inférieur ou égal à 4.30	12
de 4.31 à 5.00	11
de 5.01 à 5.30	10
de 5.31 à 6.00	09
de 6.01 à 6.30	08
de 6.31 à 7.00	07
de 7.01 à 7.30	06
de 7.31 à 8.00	05
Supérieur à 8.00	Éliminé(e)

ANNEXE 2

BARÈME UV2 800 mètres PMT

Barème Hommes Temps en min.	Note	Barème Femmes Temps en min.
inférieur ou = à 10.20	20	inférieur ou = à 11.20
de 10.21 à 10.50	19	de 11.21 à 11.50
de 10.51 à 11.30	18	de 11.51 à 12.30
de 11.31 à 12.10	17	de 12.31 à 13.10
de 12.11 à 12.50	16	de 13.11 à 13.50
de 12.51 à 13.20	15	de 13.51 à 14.20
de 13.21 à 13.50	14	de 14.21 à 14.50
de 13.51 à 14.20	13	de 14.51 à 15.20
de 14.21 à 14.40	12	de 15.21 à 15.40
de 14.41 à 15.00	11	de 15.41 à 16.00
de 15.01 à 15.30	10	de 16.01 à 16.30
de 15.31 à 16.10	09	de 16.31 à 17.10
de 16.11 à 16.50	08	de 17.11 à 17.50
de 16.51 à 17.20	07	de 17.51 à 18.20
de 17.21 à 17.50	06	de 18.21 à 18.50
de 17.51 à 18.10	05	de 18.51 à 19.10
de 18.11 à 18.30	04	de 19.11 à 19.30
de 18.31 à 19.00	03	de 19.31 à 20.00
de 19.01 à 19.30	02	de 20.01 à 20.30
de 19.31 à 20.00	01	de 20.31 à 21.00
supérieur à 20.00	00	supérieur à 21.00